

Primes d'assurance maladie: l'urgence d'agir

L'invité Alain Bolle*

Centre social
protestant
(CSP)



Jusqu'où cela ira-t-il? Aujourd'hui, nul n'est besoin d'appartenir à la catégorie des travailleurs et travailleuses pauvres ou des familles monoparentales pour être préoccupé par l'augmentation vertigineuse des primes d'assurance maladie. En 1992, la Loi sur l'assurance maladie préconisait une part de 8% au maximum des primes dans le budget d'un ménage. Trente ans plus tard, ce seuil a explosé, allant jusqu'à 18% dans certains cantons.

Selon les statistiques de Dettes Conseils Suisse, les primes d'assurance maladie et les coûts de la santé figurent parmi les principaux facteurs de surendettement des personnes privées dans notre pays. Dans le contexte inflation-

niste de ces récentes années, le Canton de Genève a pris de nouvelles dispositions en faveur de la limitation du poids des primes en augmentant les subsides de quelques dizaines de francs. C'est un geste important, que nous saluons, mais qui n'en laisse pas moins sur le bord du chemin de nombreuses personnes: celles qui aujourd'hui n'ont pas accès à des subsides, comme celles pour lesquelles l'effort pour payer les primes reste démesuré, malgré l'octroi de subsides, au regard de revenus insuffisants.

Avec le Mouvement populaire des familles, Caritas Genève et le CSP Genève sont des observateurs de premier plan des familles et des personnes confrontées à la précarité dans notre canton. Voilà déjà plusieurs années que nous alertons les autorités cantonales et fédérales sur une aggravation de leur situation. L'annonce, fin 2023, d'une énième hausse des primes créait une nouvelle onde de choc. Cette fois, elle était couplée aux augmentations des coûts

«Voilà déjà plusieurs années que nous alertons les autorités cantonales et fédérales.»

qui sévissent dans les loyers, l'énergie, l'alimentation, les transports...

Les ménages à bas et à moyen revenus comptent déjà chaque centime. Rien ne laisse présager une amélioration de leur situation. Pour les familles et les personnes à faible pouvoir d'achat, c'est jusqu'à 15%, et souvent plus, de leur revenu brut qui est consacré à la facture mensuelle des primes. Aujourd'hui, la seule solution qui s'offre à elles réside dans le choix de franchises élevées, avec le risque qu'il comporte de renoncer à des soins essentiels. Certes, il est impératif d'agir à

long terme sur l'axe des coûts par le biais d'une réforme du système de santé suisse. Qui se fait attendre... Or, il y a urgence à lutter contre la menace réelle et présente de voir la pauvreté s'aggraver encore davantage en Suisse et dans notre canton. Nos associations soutiennent et s'engagent en faveur du oui au plafonnement des primes à 10% du revenu, car il s'agit là d'un instrument efficace de lutte contre le risque de pauvreté. En autorisant le choix de franchises moins élevées, l'initiative pour des primes abordables agit par la même occasion en faveur d'un accès équitable aux soins pour chacun et chacune. Enfin, en facilitant l'accès aux subsides, elle contribue à lutter contre le non-recours à des prestations indispensables pour les foyers qui ont de la peine à boucler leurs fins de mois.

* Texte cosigné par Sophie Buchs (Caritas Genève) et Sylvain Tarrit (Mouvement populaire des familles)